

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 22 -2015

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 9

L'an deux mille quinze et le lundi 13 avril à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. FAURE Jean-Claude, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle

Absente excusée : Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Pierre POUILLARD

Objet : Augmentation de la redevance « assainissement collectif »

Le Maire propose aux membres présents de procéder à une augmentation de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2016, sachant que les tarifs en vigueur n'ont pas subi de hausse depuis 2006. Il propose une augmentation de 5% par an pendant 3 ans.

Il propose les tarifs suivants pour 2016 :

- | | |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------|
| - Prime fixe | 42,00 € |
| - Part variable | 0,18 €/m ³ d'eau consommée (plafond à 150 m ³) |

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Décide** l'augmentation de la redevance « assainissement collectif » et sa mise en application au 1^{er} janvier 2016.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 13 avril 2015

